

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRIPARTITE REGIONALE
SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS
Du 11 décembre 2015**

Etaient présents : M. Mittet Directeur général adjoint chargé de l'Education, des Sports, de la Maîtrise d'ouvrage..., M. Jolly Directeur de la Maîtrise d'ouvrage, M. Bagouet Directeur adjoint de la Maîtrise d'ouvrage, M. Cagnon Directeur de l'Education et son adjointe, Mme Bouchet Directrice des lycées, M. Le Mercier Directeur des Sports et ses deux adjoints, M. Du Verdier IPR EPS, M. Gallice responsable de l'Agence Cialfi accompagné de M. Sténuît, Mme Martin Unsa, Nathalie Lacuey et Christian Pierrat du SNEP.

Le premier point : la finalisation du guide de programmation.

Le SNEP rappelle son intervention au CAEN du mois de novembre suite à la présentation du guide de programmation à cette Assemblée par M. Bagouet et les deux points de désaccord qui subsistent :

- le remplacement du chapitre concernant les unités de travail en fonction du nombre des enseignants dans l'établissement par les préconisations ministérielles (Page 12) ou Académiques (page 6),
- la suppression du chapitre « adaptation au site » qui met en avant un ordre de priorité dans un plan de construction où l'on peut constater que le gymnase passe après le plateau sportif, les espaces récréatifs (nous avons dénoncé cette dénomination) et la salle gymnique. Nous avons rappelé que la priorité était le gymnase, unité de travail couverte et correspondant aux préconisations des IPR EPS de Bordeaux et du Ministère (1/3 dehors et 2/3 à l'intérieur).

Sur le deuxième point, nos arguments ont porté assez rapidement et M. Mittet a proposé de supprimer le chapitre contesté.

Sur le premier point, il est convenu, suite à l'exposé de nos arguments, que le tableau (unités de travail) sera revu pour ne pas laisser apparaître un ordre qui pourrait laisser penser à un ordre de priorité. Par contre M. Mittet et les membres du Conseil Régional (CR) ont refusé d'insérer la page 12 du document ministériel ou la page 6 du document des IPR. L'argument principal avancé est que, compte tenu de la future configuration de la grande Région et sans état des lieux des installations existantes en Limousin et en Poitou Charentes, le Conseil Régional d'Aquitaine ne souhaitait pas, dans un premier temps, s'engager en prenant un risque financier sur un investissement très important. De plus, M. Jolly soutenu par M. Du Verdier a précisé que les demandes de salles de musculation faites par les lycées actuellement étaient satisfaites, ce qui correspond aux préconisations des IPR concernant un lycée de 4 ou 5 enseignants : un gymnase, une salle annexe, une salle de musculation, un plateau sportif.

Après de multiples échanges et arguments et après avoir été au bout de la négociation, il a été convenu que le guide de programmation des installations sportives des lycées d'Aquitaine était adopté suite à deux années de travail et de négociations (largement menées par le SNEP).

Deuxième point : les travaux en cours sur les équipements sportifs.

M. Bagouet distribue un document récapitulatif des opérations en cours ou achevées.

Le SNEP demande des précisions sur certains travaux en référence au document de mars 2015.

Monsieur Bagouet confirme la construction d'un gymnase type C sur le site de santé navale à Bordeaux suite à un accord daté du 27/11/2015 en le CR et BMA-Pichet. Ce gymnase sera livré sous 24 mois pour un coût de 2,3 millions d'Euros. Le SNEP déplore que ce gymnase soit un type C et suite aux arguments avancés (foncier contraint) demande que ce type C soit optimisé SNEP.

M. Le Mercier expose les investissements effectués par son service sur des installations municipales utilisées par des lycées : Stade d'athlétisme à Bergerac, participation financière (500 000€ sur 3,8M€) pour la piscine d'Eysine, Dojo départemental d'Agen, salle de gymnastique de Boulazac, Rénovation de la piste d'athlétisme de Marmande, rénovations des gymnases de Morcenx, de Lesparre, de Pessac (R. Vincent) et d'Oloron Ste Marie. Rénovation des plaines des sports de Mérignac, Lesparre, Bègles et Le Haillan et participation à la création de la plaine des sports de

Moorlas.

Le cas du lycée E. Faure à Lormont a été évoqué ainsi que la salle de musculation du lycée Max Linder de Libourne.

Le problème du manque de piscines a été à nouveau mis en avant notamment sur Bordeaux et Bordeaux-Métropole. Le SNEP, après avoir rappelé son action du mois de juin « nager sur le miroir d'eau » a une nouvelle fois demandé que les collectivités territoriales et notamment le CR face preuve de volontarisme par une participation financière initiale mais aussi par une participation aux frais de fonctionnement.

Une confirmation de M. Mittet, en aparté, a été formulée quant à la construction d'un lycée dans le sud gironde sur la zone de Marcheprime.

Troisième point : lancement de l'évaluation sur les équipements sportifs utilisés par les élèves des EPLE d'Aquitaine.

Monsieur Mittet présente M. Gallice du Bureau d'Etude CIALFI accompagné de M. Sténuît qui va effectuer cette évaluation sur les 154 lycées d'Aquitaine. M. Gallice précise que l'objectif de cet audit est de faire l'état des lieux des équipements sportifs pour préparer le PPI (Plan Prévisionnel d'Investissements) 2016-2020 et les investissements qui peuvent en découler. Cette étude sera un outil d'aide à la décision pour le CR. Une phase préparatoire de 3 mois a permis de définir les critères et indicateurs d'analyse de l'enquête avec la collaboration de M. Sténuît, ex-IPR d'EPS. A partir du mois de janvier, un questionnaire sera envoyé dans chaque lycée et une visite de terrain pourra en découler. Le SNEP demande que les coordonnateurs EPS soient obligatoirement associés pour renseigner cette enquête. Ensuite, au mois de juin 2016 des préconisations seront données au CR.

Les critères qui ont été établis sont : l'offre et l'accessibilité, les conditions d'acquisition des compétences, la qualité et le confort des installations et un diagnostic sur le potentiel et les opportunités intra-muros et municipales. M. Sténuît précise que le but de cette étude est de mettre en avant l'évaluation des besoins la plus fine possible afin de proposer des pistes pour éviter autant que possible les transports. M. Du Verdier ajoute que les informations récoltées seront croisées avec les projets EPS à disposition de l'Inspection.

Quatrième point : le devenir de la commission tripartite dans le cadre de la grande Région.

M. Mittet informe l'Assemblée que les 3 Académies resteront des entités à part entière dans un premier temps. Il précise qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les choix politiques qui seront faits car c'est une période d'élections. Pour le moment il cite les deux axes qui seront développés : équité et proximité.